

Relevé de décisions

du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Réunion du mardi 15 octobre 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni le mardi 15 octobre 2019 à 18h30, à la salle des fêtes de Meilhac, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER, Président.

Membres titulaires

Représentants des Communautés de Communes

M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne
M. Jean-Luc CELERIER, Vice-Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Victurnien
M. Daniel FAUCHER, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et adjoint au maire de Nexon
M. Dominique GERMOND, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin et adjoint au maire de St-Laurent-sur-Gorre
M. Gérard KAUVACHE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et maire de Saint-Yrieix-sous-Aixe
M. Francis LATRONCHE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de La Roche-l'Abeille
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne
M. Jean-Pierre PATAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Ouest Limousin et conseiller municipal à Saint-Laurent-sur-Gorre
Mme Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Lagnac-le-Long
M. Guy RATINAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Ouest Limousin et maire d'Oradour-sur-Vayres
M. Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac

Représentants du Conseil de développement

Mme Anne-Marie CAMPION, Représentante du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus

Membres associés

M. Philippe PERRAUD, Délégué territorial à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

Autres

/

Animateurs

Mme Claire CHASSAING-TRAPY, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Catherine LYRAUD, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. Pierre ALLARD, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire de Saint-Junien
M. Michel ANDRIEUX, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire du Chalard, pouvoir à M. Francis LATRONCHE
M. Philippe BARRY, Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et adjoint au maire de Saint-Priest-sous-Aixe
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de Les Cars, pouvoir à Mme Delphine PERRIER-GAY
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh, pouvoir à M. Jean-Luc CELERIER
M. Alain DORANGE, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal du Pays de Saint Yrieix
M. Jean-Claude DUPUY, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à Saint-Yrieix-la-Perche
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Daniel FAUCHER
M. Joël RATIER, Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de Saint-Junien, pouvoir à M. Jean DUCHAMBON
Mme Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement
Mme Sylvie VALLADE, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de Saint-Hilaire-les-Places, pouvoir à M. Emmanuel DEXET

Nombre de membres titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 14 Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DEXET

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h40.

Le Président présente une nouvelle recrue de la Châtaigneraie Limousine, Claire CHASSAING-TRAPY. Il explique que cette dernière a été embauchée, à compter du 1^{er} octobre 2019, en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 3 mois sur deux missions :

- la mutualisation entre acteurs des sports et loisirs de nature ;
- le développement d'une offre de cyclotourisme sur le territoire.

Il donne ensuite la parole à Claire CHASSAING-TRAPY qui se présente brièvement et précise le travail engagé.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président rappelle la nécessité de désigner un secrétaire de séance, de par les statuts de la Châtaigneraie Limousine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration désignent Emmanuel DEXET comme secrétaire de séance.

II. Contractualisation « Territoire d'industrie »

Le Président indique que le dispositif « Territoires d'industrie » concerne des territoires avec une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises et les collectivités locales, sont mobilisés pour le développement de l'industrie. Il mentionne que le territoire interdépartemental « Dordogne / Haute-Vienne » a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il précise que ce territoire correspond aux périmètres des territoires de projets de la Châtaigneraie Limousine et du Pays Périgord Vert, soit 12 intercommunalités.

Il explique qu'en concertation et partenariat avec les élus et les acteurs industriels de leurs EPCI membres, la Châtaigneraie Limousine et le Pays Périgord Vert ont élaboré un projet de territoire d'industrie. Il ajoute que ce dernier vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant. Il indique que le contrat du territoire d'industrie est évolutif, conclu pour une durée de 3 ans et signé entre l'Etat et ses opérateurs, la Région, les territoires de projets et les EPCI sur le périmètre concerné et le cas échéant d'autres partenaires. Il observe que trois Comités de pilotage et une réunion de concertation locale se sont tenus afin de travailler à cette contractualisation.

Il présente ensuite le projet de contrat (cf. annexe), fruit de ces discussions. Il soumet ce document à l'approbation du Conseil d'administration.

Suite à une question de Serge MEYER, le Président indique que les modalités de poursuite du travail engagé restent à déterminer avec le territoire du Pays Périgord Vert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident le projet de contrat du territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne tel que présenté et autorisent le Président à signer ce contrat.

III. Animation économique territorialisée 2019

Le Président rappelle que pour l'année 2019, la Châtaigneraie Limousine a confié une prestation d'animation économique (1 ETP) à l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne, pour un coût de 45 000 €.

1. Contenu de la prestation et modalités de restitution

Le Président mentionne le détail de la prestation suivant ses deux volets :

- un appui technique aux porteurs de projets économiques ;
- une expertise économique pour la mise en œuvre de démarches collectives sur la thématique de la valorisation de l'économie et des ressources locales, en ayant une attention particulière pour les nouvelles formes d'économie.

Il précise que chacun des volets de la prestation est prévu pour un mi-temps. Il ajoute que la Châtaigneraie Limousine bénéficie d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 11 250 € (50% du coût d'un mi-temps) pour le second volet lié à la valorisation de l'économie et des ressources locales.

Afin de s'assurer du bon déroulement des missions attendues, il indique que la Châtaigneraie Limousine a prévu, dans le cahier des charges de la prestation, de disposer mensuellement d'un certain nombre de données. Il note que la Châtaigneraie Limousine a spécifié son souhait de communiquer régulièrement à ses Communautés de Communes membres les données relatives aux contacts sur leur périmètre, dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

2. Déroulement de la prestation

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS.

Cette dernière indique que depuis le démarrage de la prestation, la Châtaigneraie Limousine n'a reçu aucun tableau de bord des contacts, ni aucun document produit dans le cadre de la prestation. Elle ajoute que l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne invoque le RGPD pour expliquer l'absence de fourniture de ces données.

Elle informe les membres du Conseil d'administration que par courrier du 06 août dernier, adressé au prestataire en lettre recommandée avec accusé de réception, la Châtaigneraie Limousine a rappelé la nécessité pour elle de disposer des livrables attendus.

Elle présente le bilan ci-après au 1^{er} octobre 2019, seul document fourni par le prestataire pour rendre compte, par écrit, de ses missions.

Type de dossier	Communauté de Communes concernée	Accompagnement réalisé	Nombre de porteurs de projets
25 Dossier d'aide régionale	Briance Sud Haute-Vienne	Aide à la création : 4 Aide au développement : 2	6 (dont 2 dossiers déposés)
	Ouest Limousin	Aide à la création : 3 Aide au développement : 2 dont 1 inéligible	5 (dont 2 dossiers déposés et 1 inéligible)
	Pays de Nexon-Monts de Châlus	Aide à la création : 2 Aide au développement : 6 dont 1 inéligible	8 (dont 5 dossiers déposés et 1 inéligible)
	Pays de Saint-Yrieix	Aide à la création : 3 Aide au développement : 2 dont 1 inéligible	5 (dont 3 dossiers déposés et 1 inéligible)
	Porte Océane du Limousin	Aide à la création : 1	1 (déposé)
	Val de Vienne	/	/
26 Dossier d'aide à l'immobilier	Briance Sud Haute-Vienne	Aide Département + EPCI	4 (dont 1 déposé)
	Ouest Limousin	Aide Département + EPCI	4 (dont 2 déposés)
	Pays de Nexon-Monts de Châlus	Dernière activité : 3 Aide Département + EPCI : 2 Fonds de soutien : 5	10 (dont 6 déposés)
	Pays de Saint-Yrieix	Aide Département + EPCI	3 (dont 1 déposé)
	Porte Océane du Limousin	Aide Département + EPCI	3 (dont 1 annulé et 1 déposé)
	Val de Vienne	Aide Département + EPCI	2 (dont 1 déposé)
6 Economie Sociale et Solidaire (ESS)	Briance Sud Haute-Vienne	/	/
	Ouest Limousin	Le Comptoir fraternel	1 (déposé)
	Pays de Nexon-Monts de Châlus	V'la Aut'Chose La Citoyenne solaire (réunion d'information)	2 (dont 1 déposé)
	Pays de Saint-Yrieix	Café associatif	1
	Porte Océane du Limousin	/	/
	Val de Vienne	Les Herbes folles (réunion d'information) Le Temps de vivre	2 (dont 1 déposé)
Autres actions :			
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de partenaires (plateforme de financement participatif « J'adopte un projet », France active...) • Travail sur l'ESS (réunions avec la Chambre régionale de l'ESS, la Région ; voyage d'étude en Bretagne...) • Recherche et mise en ligne de locaux vacants 			

Ce bilan fait état, au 1^{er} octobre 2019, d'un contact de 57 porteurs de projets pour des demandes de subventions ; 28 ayant abouti au dépôt d'un dossier.

Le Président indique que la prestation porte quasi exclusivement sur le volet « appui technique aux porteurs de projets économiques » et ne respecte par les attendus du cahier des charges. De ce fait, il souligne que la Châtaigneraie Limousine perdra le bénéfice de la subvention régionale pour le volet relatif à la valorisation de l'économie et des ressources locales. Il ajoute que sur ce dernier point, l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne fait valoir les arguments suivants :

- sollicitation uniquement par des porteurs de projets pour des accompagnements individuels ;
- étendue du territoire et montée en puissance des dispositifs d'aides à l'immobilier d'entreprises.

3. Avenir de la mission d'animation économique mutualisée

Le Président rappelle que la mise en œuvre de la feuille de route économique de la Châtaigneraie Limousine, validée par le Conseil d'administration le 23 avril 2018, repose sur un binôme d'animation :

- animation interne à la Châtaigneraie Limousine à hauteur de 0,5 ETP, assurée aujourd'hui par Isabelle DUMAS. Au-delà de l'accompagnement de porteurs de projets, cette dernière a été plus fortement mobilisée sur la contractualisation « Territoire d'industrie » et la préfiguration d'un pôle territorial de ressources sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- animation confiée à un tiers à hauteur de 1 ETP.

Il mentionne que la fin de la prestation d'animation économique au 31 décembre 2019 amène à interroger les besoins des Communautés de Communes vis-à-vis de la poursuite d'une animation économique mutualisée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine en 2020. Il note que la configuration actuelle n'a pas permis de faire le reporting des contacts comme attendu par les Communautés de Communes et d'investir le champ de la valorisation de l'économie et des ressources locales. Au regard de l'importance de ce point sur l'avenir de la mission d'animation économique mutualisée, il souhaite associer à la décision l'ensemble des Présidents de Communautés de Communes. Il propose ainsi de confier au Bureau, élargi aux Présidents et Directeurs de Communautés de Communes, l'examen de ce point.

Jean-Luc CELERIER observe que l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne n'a réalisé que la moitié des missions attendues.

Christian REDON-SARRAZY s'interroge sur l'articulation de notre animation économique avec celle des Chambres consulaires.

Le Président observe que la Châtaigneraie Limousine pourrait privilégier un recrutement en interne, au plus près des missions du territoire, plutôt que le recours à un prestataire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **actent que la prestation d'animation économique de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne ne respecte pas le cahier des charges et sollicite en conséquence une révision de son montant au vu de la perte de subvention à venir pour la Châtaigneraie Limousine ;**
- **confient au Bureau, élargi aux Présidents et Directeurs de Communautés de Communes, la décision quant à l'avenir de la mission d'animation économique mutualisée.**

IV. Besoins en ingénierie sur la thématique « santé »

Le Président cède la parole à Isabelle DUMAS. Cette dernière fait état des éléments suivants.

La Mutualité Française Limousine et le Centre Hospitalier Jacques Boutard, en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, ont souhaité mener un travail en équipe inter et pluridisciplinaire, associant l'ensemble des acteurs du 1^{er} et du 2nd recours, des secteurs sanitaire, médico-social et social, des professionnels de santé de statuts différents, coordonné autour d'un projet commun de santé et au sein d'un pôle de santé.

Un projet territorial de santé, innovant et inédit, a ainsi été élaboré. Sur le territoire du Pays de Saint-Yrieix, il vise à assurer une meilleure coordination entre établissements de santé, structures ambulatoires et médico-sociales et ainsi à concourir à la structuration des parcours de santé.

Ce projet a trouvé écho auprès des autres opérateurs de santé du territoire qui se sont rapprochés des co-porteurs du projet afin que soit constitué un Pôle Santé du Pays Arédien : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Yrieix, la Fondation John Bost, les EHPAD (Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) du territoire, les professionnels de santé libéraux hors MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), l'association BIZI.

Reposant sur une collaboration entre la ville, l'hôpital et le médico-social, le Pôle de santé constituera au démarrage une Equipe de Soins Primaires (ESP)¹ et aura vocation, à terme, à évoluer en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)².

Pour participer au déploiement de ce projet territorial de santé, un pôle de soins sera créé à St-Yrieix-la-Perche. Il regroupera, au sein d'un même ensemble immobilier, du 1^{er} recours salarié mutualiste et/ou libéral et/ou hospitalier et/ou médico-social, et les consultations de 2nd recours du centre hospitalier. Il sera basé à Saint-Yrieix-la-Perche mais pourra effectuer des consultations décentralisées sur des communes du Pays arédien en tension en termes d'offre de soins.

¹ Les ESP sont un mode d'organisation coordonné, conçu par des professionnels de santé. Elles fédèrent plusieurs professionnels de santé assurant des soins de premier recours, dont au moins un médecin généraliste, qui souhaitent améliorer les parcours de santé de leurs patients. Leur projet s'organise autour de leur patientèle, ce qui les distingue des CPTS dont le projet s'articule autour de la population présente sur leur territoire d'action.

² Les CPTS sont des équipes projets s'inscrivant dans une approche populationnelle. Le projet ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur mais aussi à organiser la réponse à un besoin en santé. Les différents acteurs acceptent de s'engager dans une réponse, qui peut impliquer pour eux de prendre part à des actions ou d'accueillir des patients, sortant de leur exercice et de leur patientèle habituelle.

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé

L'objectif est de proposer un choix multiple en termes de modalités d'exercice aux médecins. Ainsi, si la Mutualité proposera l'exercice d'une médecine générale ou spécialisée en salarié, l'hôpital et les partenaires médico-sociaux pourront proposer aux médecins des temps vacations hospitalières dans certaines desdites spécialités et/ou des temps dédiés en structures médico-sociales.

L'idée est bien de favoriser l'exercice mixte et la coordination concertée en vue d'une meilleure attractivité territoriale.

Pour la mise en œuvre du projet territorial de santé, un besoin d'ingénierie et de coordination est nécessaire à deux niveaux :

- coordination interne du pôle santé : mise en place d'un accueil coordonné unique, organisation du flux patient et de la signalétique, gestion administrative de la structure, organisation des réunions d'équipe pluridisciplinaires, gestion des remplacements et de la continuité des soins, des stagiaires... ;
- coordination externe : développement des partenariats nécessaires au projet pour son déploiement à l'échelle du Pays de Saint-Yrieix (formalisation des liens avec l'hôpital, les libéraux, les structures médico-sociales, les acteurs sociaux, la PMI – Protection Maternelle Infantile, les assistantes sociales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Université, l'Agence Régionale de Santé...).

Compte tenu des perspectives d'ancrage territorial liées au projet, ce besoin pourrait être couvert par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « santé », à hauteur de 1 ETP, par la Châtaigneraie Limousine.

Le (la) chargé(e) de mission serait mis(e) à disposition de la Mutualité Française Limousine à hauteur de 0,5 ETP pour la coordination interne du pôle de santé. Le coût de ce mi-temps serait entièrement facturé à la Mutualité Française Limousine qui bénéficierait directement d'une subvention régionale (service santé).

Sur l'autre mi-temps, le (la) chargé(e) de mission effectuerait non seulement la coordination externe du projet mais apporterait une expertise « santé » à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine. Il (elle) aurait entre autres pour rôles d'accompagner les nouveaux projets de regroupement de professionnels de santé de premiers recours et ceux existants (accueil d'étudiants, développement des outils de la e-santé, mise en place d'une coordination des soins...). Sur ce mi-temps, un financement de la Région (pôle DATAR) pourrait intervenir à hauteur de 50% d'une dépense plafonnée à 25 000 €. Le reste à charge de la Châtaigneraie Limousine serait donc de 12 500 €.

Le coût d'un poste de chargé(e) de mission « santé » (1 ETP) est évalué à 50 000 € annuels (salaires chargés).

Suite à cette présentation, Jean DUCHAMBON s'interroge sur l'articulation des missions de ce poste avec celles de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

René ARNAUD souhaite savoir si des besoins ont été exprimés en matière d'ingénierie « santé » par les Communautés de Communes membres de la Châtaigneraie Limousine, hormis celle du Pays de Saint-Yrieix. Il ajoute que la Communauté de Communes du Val de Vienne a investi dans la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Aix-sur-Vienne et n'a plus de besoin.

Le Président indique qu'il lui paraît important de travailler sur la thématique de la santé eu égard à la problématique de l'attractivité territoriale.

Après en avoir délibéré, à la majorité ; par 15 voix pour et 5 voix contre, les membres du Conseil d'administration :

- **valident le recrutement, par la Châtaigneraie Limousine, d'un(e) chargé(e) de mission « santé » à hauteur d'1 ETP pour une durée initiale d'une année, à compter d'avril 2019 ;**
- **approuvent la mise à disposition, à hauteur de 0,5 ETP, de ce (cette) chargé(e) de mission « santé » à la Mutualité Française Limousine pour assurer la coordination interne du pôle de santé arédien. Le coût de ce mi-temps serait entièrement facturé à la Mutualité Française Limousine qui bénéficierait directement d'une subvention régionale (service santé) ;**
- **autorisent le Président à :**
 - o **solliciter une aide régionale suivant le plan de financement décrit ci-avant,**
 - o **signer une convention de mise à disposition avec la Mutualité Française Limousine,**
 - o **signer une convention avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Pôle Santé du Pays arédien »,**
 - o **entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents afférents à la présente décision.**

V. Projet émergent « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »

Le Président donne la parole à Catherine LYRAUD.

Catherine LYRAUD rappelle brièvement les fondements de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » en cours dans 10 territoires en France. Elle indique que la Châtaigneraie Limousine souhaite s'engager dans une démarche d'expérimentation du projet TZCLD. Elle explique que trois temps importants sont prochainement prévus :

- 16 octobre 2019 : première réunion d'un comité de préfiguration ;

- 07 novembre 2019 : participation à la manifestation nationale de la « grève du chômage » pour alerter contre la privation d'emploi ;
- 03 décembre 2019 : projection de « Nouvelle cordée » suivie d'un débat avec la réalisatrice Marie-Monique Robin. Ce documentaire est consacré à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » dans l'agglomération de Mauléon (Deux-Sèvres).

Le Président mentionne que ce projet permettra de capitaliser sur le travail mené dans le cadre de l'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriale). Il ajoute que la Châtaigneraie Limousine a été identifiée « projet émergent » par l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », lors de son Conseil d'administration de juillet dernier.

Les membres du Conseil d'administration prennent note de ces informations.

VI. Actions relatives à la mobilité

1. Projet collectif « De l'Auto au Vélo : changeons de Pédales »

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS. Cette dernière rappelle que dans le cadre de ce projet, la Châtaigneraie Limousine prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo sur son périmètre. Elle ajoute que ce schéma sera réalisé conjointement avec celui de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Elle informe les membres du Conseil d'administration que suite à une consultation, le marché a été déclaré sans suite. Elle ajoute qu'une nouvelle consultation a été lancée, repoussant le démarrage prévisionnel de l'élaboration du schéma à décembre prochain.

Les membres du Conseil d'administration prennent note de cette information.

2. Etude mobilité sur le périmètre de la Châtaigneraie Limousine

Le Président indique que la mobilité a été identifiée comme un sujet à dimension supra-communautaire pour lequel l'échelle de la Châtaigneraie Limousine serait pertinente. Il donne la parole à Isabelle DUMAS.

Isabelle DUMAS indique qu'un projet de cahier des charges a été établi pour le recours à un prestataire. Elle mentionne que ce document a été partagé avec des représentants des Communautés de Communes lors d'une réunion le 07 octobre dernier. Elle ajoute que le cahier des charges a par ailleurs été transmis pour avis à la cellule régionale d'appui France Mobilités Nouvelle-Aquitaine.

Elle fait ensuite état des éléments suivants.

Objet de la prestation

Au travers de cette étude, la Châtaigneraie Limousine désire :

- faciliter l'accès aux services et activités de la population et des usagers de son territoire ;
- favoriser l'optimisation des moyens de déplacement, en particulier par le report de l'usage individuel de la voiture vers des modes partagés / collectifs.

Cette étude traitera non seulement de la mobilité physique mais aussi de la mobilité virtuelle, en complément ou alternative à la mobilité physique. Elle s'intéressera donc aux façons d'éviter les déplacements (télétravail, dématérialisation des démarches administratives...).

Elle devra permettre d'imaginer la mobilité de demain sur le territoire.

Elle sera menée en ayant à l'esprit l'intérêt d'une dimension participative, d'une portée opérationnelle (réponses à court/moyen terme : 1 à 5 ans), d'un volet prospectif à moyen/long terme (5 à 10 ans).

Descriptif de la prestation

La prestation sera décomposée en 3 phases ; les deux premières relevant d'une tranche ferme et la troisième d'une tranche optionnelle.

- phase 1 : besoins de mobilité ;
- phase 2 : pistes d'actions ;
- phase 3 : appui à la construction voire au test d'une ou de plusieurs actions.

Calendrier de la prestation

Le démarrage prévisionnel de la prestation est prévu en décembre 2019.

Plan de financement de la prestation

Le budget prévisionnel de cette étude est estimé à 30 000 € TTC.

Des demandes de subvention pourraient être effectuées auprès du programme Leader Châtaigneraie Limousine (subvention FEADER), de la Région Nouvelle-Aquitaine (cofinancement de projets Leader) et de la Banque des Territoires.

Au vu des ambitions de l'étude, le Président propose de porter le budget prévisionnel de cette étude de 30 000 à 40 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **valident l'engagement de cette étude ;**
- **portent le budget prévisionnel de 30 000 à 40 000 € TTC ;**
- **autorisent le Président à solliciter des subventions auprès du programme Leader Châtaigneraie Limousine, de la Région Nouvelle-Aquitaine (cofinancement de projets Leader) et de la Banque des Territoires.**

3. Projet de TramTrain Limousin

Le Président rappelle que lors de son Assemblée Générale en juillet 2017, la Châtaigneraie Limousine a voté une motion de soutien au projet de TramTrain Limousin, porté par l'association BSP (Bon Sens Paysan). Il explique que ce projet consiste à réinvestir l'héritage ferroviaire constitué par une étoile à 8 branches, au départ de Limoges, de plus de 400 kilomètres sur lesquels se répartit une cinquantaine de gares. Il ajoute que ce projet s'appuie sur l'utilisation de véhicules légers qui fonctionnent comme des trains en campagne et des tramways en agglomération.

Il indique ensuite qu'en septembre dernier, l'association BSP a modifié ses statuts. Il note que désormais, l'adhésion est ouverte aux personnes physiques et morales. Il précise que la cotisation d'entrée s'élève à 1 €, payable une fois (pas de cotisation annuelle). Il propose que la Châtaigneraie Limousine adhère à l'association BSP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent l'adhésion de la Châtaigneraie Limousine à l'association BSP, qui porte le projet de TramTrain Limousin.

Le Président propose de solliciter l'association BSP pour un point sur l'avancement du projet auprès du Conseil d'administration.

VII. Questions diverses

1. Convention de développement culturel à l'échelle de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne

Le Président rappelle que par délibération du 14 décembre 2016, à l'unanimité, le Bureau de la Châtaigneraie Limousine a autorisé le Président à signer une convention de développement culturel à l'échelle de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, pour une durée de 3 ans (2016-2018).

Il indique qu'un avenant à cette convention est proposé à la signature pour proroger d'un an la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président à signer l'avenant à la convention de développement culturel à l'échelle de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

2. Prochaines dates de réunions

Le Président propose de tenir le prochain Conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine le 05 décembre 2019 et le prochain Comité de programmation Leader le 28 novembre 2019. Il ajoute que ces dates restent à confirmer.

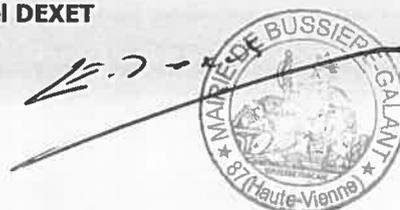
En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h30.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 11 décembre 2019.

Le Président,
Daniel FAUCHER

Le Secrétaire de séance,
Emmanuel DEXET

**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
Site de la Monnerie
87150 ORADOUR SUR VAYRES





**CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE INTERDEPARTEMENTAL DORDOGNE / HAUTE-VIENNE
2019-2022**

Version du 08 octobre 2019

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne représentée par son Président Marc DITLECADET,
- La Communauté de Communes Dronne et Belle représentée par son Président Jean-Paul COUVY,
- La Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord représentée par son Président Bruno LAMONERIE,
- La Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye représentée par son Président Jacques DELAVIE,
- La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président Daniel BOISSERIE,
- La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois représentée par son Président Didier BAZINET,
- La Communauté de Communes du Périgord Limousin représentée par son Président Bernard VAURIAC,
- La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais représentée par son Président Marcel RESTOIN,
- La Communauté de Communes du Val de Vienne représentée par son Président Philippe BARRY,
- La Communauté de Communes Ouest Limousin représentée par son Président Christophe GEROUARD,
- La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus représentée par son Président Stéphane DELAUTRETTE,
- La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin représentée par son Président Joël RATIER,

ci-après, les « **intercommunalités** » ;
d'une part,

ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département **et le cas échéant le Recteur [XX]**,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice régionale adjointe Annabelle VIOLLET,

Bpifrance représenté par son directeur régional [XX],

Pôle emploi représenté par son directeur régional [XX],

Business France représenté par son directeur interrégional [XX],

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine représentée par son Président Daniel FAUCHER,

Le Pays Périgord Vert représenté par sa Présidente Colette LANGLADE,

[Le cas échéant, le Conseil départemental [XX], l'université [XX], représenté par [XX]]

ci-après, les « **partenaires publics** » ;
d'autre part,

AINSI QUE

Les industriels, représentés par [XX] ;

Les autres partenaires (UIMM, MEDEF, CPME, réseaux consulaires, CFA, écoles de commerce etc.), représentés par [XX] ;

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Dronne et Belle n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Périgord Limousin n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Val de Vienne n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Ouest Limousin n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin n°XXX en date du XXX autorisant le Président à signer ;

Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;

[liste des visas à adapter et compléter]

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire interdépartemental « Dordogne / Haute-Vienne » a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires.

Dans le cadre d'une concertation locale pour l'élaboration de la présente contractualisation, les acteurs du territoire d'industrie ont identifié :

- deux enjeux transversaux majeurs : le recrutement et l'innovation ;
- des enjeux propres à 5 filières spécifiques.

Cependant, avant même la fixation d'objectifs en réponse à ces enjeux, ils ont fortement insisté sur le fait que les connexions internes et externes (infrastructures de transport et de communication) du territoire d'industrie devaient être sensiblement améliorées.

1. Des préalables indispensables pour conforter le tissu industriel

Des problématiques de mobilité et de connexion ainsi que de haut-débit et de téléphonie se posent de manière récurrente sur le territoire d'industrie. Elles viennent ternir l'image du territoire et entament fortement son attractivité.

Une attention particulière est à porter aux infrastructures et réseaux du territoire d'industrie, avec notamment :

- la défense du chantier stratégique du haut débit ;
- la modernisation de la RN 21 ;
- l'affirmation de l'importance de la desserte ferroviaire ;
- la mise en œuvre de moyens et de solutions innovantes pour résoudre les problèmes de mobilité qui handicapent le territoire.

En effet, la mobilité est un enjeu central au sein du territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne. Au-delà de l'accès aux services et équipements de la population, le manque de mobilité est extrêmement pénalisant pour les entreprises, qui ne peuvent ni mobiliser l'ensemble du potentiel de main-d'œuvre disponible du territoire, ni s'inscrire dans les circuits d'approvisionnement et de commercialisation nationaux et internationaux.

2. Le recrutement, un sujet phare

Attirer pour recruter

L'attractivité du territoire d'industrie ressort comme un enjeu central. Une politique de promotion et de valorisation du territoire semble indispensable pour faciliter le recrutement. Une telle politique implique de :

- se doter d'une image de marque évocatrice sur le plan national avec mise en valeur des filières spécifiques du territoire d'industrie ;
- mettre en avant les opportunités du territoire (offres d'emplois, métiers / compétences spécifiques sur le territoire entreprises à reprendre, locaux vacants...);
- structurer l'accompagnement, faciliter l'installation des futurs arrivants. Pour ce faire, la centralisation des informations est là aussi un enjeu d'importance pour permettre à toutes les entreprises de connaître les dispositifs et l'accompagnement dont elles ou leurs salariés (actuels ou futurs) pourraient bénéficier pour leur installation, leur mobilité, leur formation, leur évolution de carrière sur le territoire...

L'interconnaissance entre les acteurs économiques du territoire a un rôle clé pour participer au renvoi d'une image attractive du territoire et ainsi à sa promotion.

En parallèle d'une communication externe, apparaît l'intérêt d'une communication interne au territoire pour que les habitants connaissent mieux le tissu économique et puissent être les ambassadeurs de leur territoire.

Valoriser auprès de potentielles recrues du territoire les entreprises et les métiers

Le constat est fait d'un manque de connaissance du monde des entreprises de la part à la fois de la population et du monde de l'éducation.

L'image du territoire rural, dans l'inconscient collectif, est celle d'un espace réparti entre des centres-bourgs accueillant dans le meilleur des cas des commerces et des artisans du bâtiment (plombier, électricien...) et des espaces de forêts ou de terres agricoles. Dans cette

représentation, il n'y a pas ou que peu de place pour des entreprises industrielles, employeuses, avec des savoir-faire spécifiques et en capacité d'innover.

Un travail est à engager pour faire évoluer cette image et mettre en valeur les entreprises implantées sur le territoire d'industrie. En effet, il existe des entreprises de filières et secteurs d'activité divers dont les compétences méritent d'être connues et reconnues. Cette visibilité leur permettrait de recruter plus facilement, sur le territoire et à l'extérieur, les salariés dont elles ont besoin pour maintenir voire développer leur activité. Pour les entreprises artisanales, cette visibilité conforterait l'image de marque du territoire, les accompagnant ainsi dans leur commercialisation.

La problématique du recrutement est également à relier avec une gestion stratégique des départs en retraite pour favoriser le transfert de savoirs et savoir-faire et ainsi maintenir la compétitivité des entreprises concernées.

La connaissance des entreprises et des métiers se pose comme un véritable enjeu et apparaît essentielle à plusieurs titres :

- communiquer sur les savoir-faire du territoire et mettre en avant le dynamisme économique ;
- permettre aux habitants de connaître les possibilités d'emploi près de chez eux ;
- attirer de nouveaux talents sur un territoire offrant à la fois emploi et qualité de vie ;
- permettre aux entreprises de mutualiser des services voire des salariés (temps partiels...) ou encore des formations.

3. L'innovation, une nécessité pour s'adapter

Le tissu compte des entreprises vieillissantes à dimension locale qui ne sont pas dans une démarche de différenciation. Cependant, des entreprises innovent et dans des filières spécifiques, elles peuvent avoir un rayonnement international (cuir maroquinerie, sellerie, agroalimentaire, robotique, mécanique industrielle...). La localisation de ces entreprises est en lien direct avec les savoir-faire locaux de la main-d'œuvre, les ressources du territoire (bois, productions agricoles...). Ce rayonnement est consolidé sur certaines filières par la création de structures dédiées : pôle cuir de Thiviers (24), clusters cuir (24 et 87) / châtaignier (24 et 87) / industrie de l'agroalimentaire (24), institut du goût (24).

A noter qu'un acteur majeur de la robotique internationale est installé à Brantôme en Périgord et développe des solutions technologiques innovantes. Il revendique la réussite de l'industrialisation de son produit en France grâce au gisement local de savoir-faire manuel alliant des connaissances en mécanique, en électrotechnique et en électronique ainsi qu'une culture de la minutie et du détail qui est également valorisée dans les industries du luxe du territoire.

La transformation numérique de l'économie et des emplois se traduit par l'importance de l'innovation dans la production et les pratiques de travail. Les entreprises du territoire d'industrie ont besoin d'accompagnement pour s'adapter à cette évolution mais aussi se saisir de nouvelles données face aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux actuels (écoconception, circuits courts...). Aujourd'hui, certains chefs d'entreprises peinent à avoir une vision claire et des réponses rapides sur l'appui possible et le bon interlocuteur pour leur projet, en raison de la multiplicité des acteurs de l'innovation et des dispositifs associés (structuration différente suivant l'échelle territoriale voire intégrant une dimension de filière). S'y ajoutent les difficultés de recrutement de profils spécifiques mis en parallèle du déficit d'attractivité du territoire.

L'enjeu est d'inciter et d'accompagner les entreprises pour s'adapter à l'évolution de leur environnement (numérique, écoconception...).

4. La présence de 5 filières spécifiques qui singularisent le territoire d'industrie

Le territoire d'industrie se caractérise par la présence de 5 filières spécifiques : forêt bois, papier carton, cuir, agriculture et agro-alimentaire, savoir-faire et métiers d'art.

Filière forêt bois

La forêt est très présente sur le périmètre du territoire d'industrie. Elle constitue un élément incontournable du paysage local et du cadre de vie des habitants. Elle participe à l'attractivité du territoire. Cette forêt est très morcelée (taille moyenne de propriété : 2,5 ha) et à 99% privée. La filière forêt bois est également clé dans l'économie locale du territoire (environ 240 entreprises recensées sur le seul périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin en 2013). Ses entreprises sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire et tous les maillons de la filière sont représentés. Les secteurs sont très diversifiés dans la seconde transformation du bois : bois construction, piquets / clôtures, artisanat d'art...

Au sein de la filière, se côtoient des « grosses » structures de transformation du bois (Gérard Brives à St-Pardoux-la-Rivière [24], Hémard et Vignol à Bussière-Galant [87]...), des « petites » unités industrielles et des entreprises artisanales.

Parmi les boisements, l'essence de châtaignier tient une place importante. Autour, s'est développée une activité riche et variée, héritée de savoir-faire traditionnels entrés dans la modernité. La présence d'une véritable filière autour de la ressource « châtaignier » singularise le territoire dans le paysage français. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, qui recoupe une partie du périmètre du territoire d'industrie, accompagne, depuis sa création, les professionnels du châtaignier vers une meilleure structuration et une valorisation de leurs compétences. Le Parc anime aujourd'hui un cluster « châtaignier » avec l'ambition de fédérer les initiatives locales, les compléter et les accompagner pour la dynamisation et la pérennisation d'une économie locale à forte valeur ajoutée.

La création, en Dordogne, d'un centre de ressources sur la forêt et le bois est en projet. Il aurait pour objectif de fédérer tous les acteurs de la filière forêt et bois autour de la valorisation du patrimoine forestier du territoire et de sensibiliser la population à cet atout tant sur les aspects environnementaux que les aspects économiques et culturels.

Afin de conforter une filière forêt bois diversifiée et innovante pour une valorisation durable et de proximité de la ressource locale, plusieurs enjeux de poids sont identifiés : gestion forestière (lien entre gestion durable de la forêt et activité économique), transmission-reprise (tous secteurs d'activités confondus), recrutement, représentation / image de la filière, formation (attractivité des métiers du bois et des formations correspondantes).

Filière papier carton

La filière papier carton représente près de 2 000 emplois dans un rayon de 30 kms autour de St-Junien hors Limoges (87), avec une prédominance des emplois dans le secteur de la papeterie et du carton ondulé. À noter que l'ancienne région Limousin représente 10% des effectifs du carton ondulé français dont une grande majorité sur ce périmètre. Il existe une vraie spécificité des cartonniers locaux qui ont su se développer malgré leur écart avec les grands centres urbains qui leur pose des problèmes en termes d'approvisionnement en matières premières et de débouchés.

Le papier carton est donc une filière emblématique et les entreprises locales ont su s'adapter voire anticiper les différentes évolutions du marché : positionnement sur des marchés de niche, repositionnement stratégique autour de nouveaux marchés, installation d'unités de production dans des régions à forte consommation...

Beaucoup d'entreprises étaient fortement investies dans l'emballage pour l'industrie et l'agro-alimentaire. Comme ces marchés avaient tendance à baisser et à offrir des marges faibles, une partie d'entre elles a diversifié son activité en investissant le secteur des spiritueux et des produits de cosmétique / hygiène / bien-être pour lesquels la valeur ajoutée du packaging est plus importante.

Sont également présentes des entreprises de petite taille qui se sont spécialisées dans la fabrication de petites séries voire de produits assez techniques (emballage de voilerie pour le nautisme par exemple).

Néanmoins, depuis quelques années, les frontières entre les différents acteurs de la filière ont tendance à s'atténuer, ce qui rend plus difficile la conservation de marchés de niche.

À noter la constitution du premier GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Papier Carton Emballages de France, qui a permis d'attirer de nouvelles personnes vers le papier carton et de leur proposer des parcours mixant formation et mise à disposition dans les entreprises adhérentes.

L'entrée « recrutement et promotion des métiers » est certainement celle à privilégier pour œuvrer à la structuration de la filière, sachant que la filière est également confrontée à des enjeux de formation et de recherche continue d'innovations (recherche sur les matériaux, les formes...).

Filière cuir

Le territoire d'industrie abrite une série d'activités qui, de l'élevage à la transformation et aux savoir-faire liés à l'artisanat, forment une filière complète autour du cuir.

Toutes les étapes de fabrication et de transformation de cette matière première y sont représentées : depuis l'élevage, en passant par la tannerie ou la mégisserie jusqu'à sa transformation en produits de consommation courants ou de luxe. On y retrouve les secteurs de l'artisanat (artisans et professionnels des métiers d'art) et les industries du cuir comme la ganterie, la maroquinerie, la reliure, la sellerie, la chaussure, l'ameublement et le prêt-à-porter...

Les entreprises associées (négoce et vente de peaux, outillage...) ainsi que les organismes de formation dans les domaines des métiers de la mode et du cuir en particulier sont également présents.

Sur le territoire d'industrie, se côtoient des établissements de grand taille fortement exportateurs, des entreprises de taille modeste et des entreprises artisanales dont le marché est national voire local.

En 2017, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, est né le Cluster « ResoCUIR » pour structurer la filière et organiser les besoins, adossé et en partenariat avec le Pôle d'Excellence des Métiers du Cuir et du Luxe au lycée professionnel de Thiviers. Au sein du Cluster, les entreprises, artisans, acteurs privés et publics s'unissent pour mutualiser les actions dans une adéquation territoriale avec comme objectifs :

- d'une part, d'accompagner toutes les entreprises dans leur développement économique ;
- d'autre part, de mettre en réseau l'ensemble des acteurs de la filière cuir et ses partenaires.

Plusieurs chantiers d'importance sont à mener, que ce soit, l'approvisionnement en peaux locales, la formation / le recrutement (attractivité des métiers) ou encore la viabilité économique de certaines activités artisanales.

Filière agricole et agroalimentaire

L'emploi de l'IAA (Industrie Agro-Alimentaire) du territoire d'industrie représente 33,7% de l'emploi néorural de la branche en Nouvelle-Aquitaine qui est la première région d'Europe.

L'activité est centrée plus particulièrement sur :

- viandes / conserverie / plats cuisinés / salaison / bon maillage d'abattoirs (côté Périgord Vert) ;
- industries laitières & fromagères ;
- boulangerie / viennoiserie industrielle / travail du grain.

Plusieurs projets visent à valoriser des productions agricoles locales. Ils s'orientent autour de la transformation pour d'une part, créer de la valeur ajoutée localement et d'autre part, s'inscrire dans une logique d'approvisionnement des consommateurs en circuits courts de proximité. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin soutient les filières locales par la marque Valeurs Parc octroyée aux entreprises volontaires (existante : miel, dindon ; à l'étude : volaille et châtaigne).

Filière savoir-faire et métiers d'art

Le territoire d'industrie est traditionnellement riche en savoir-faire qui se perpétuent et se renouvellent. Ces savoir-faire constituent un patrimoine culturel, social et un potentiel économique non négligeable. Certains se sont développés à partir de ressources spécifiques voire identitaires (cuir, bois, céramique, porcelaine...) et beaucoup sont liés aux métiers d'art.

Le territoire d'industrie accueille des professionnels « métiers d'art » en nombre : plus de 260 professionnels recensés sur le seul périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Des actions ont déjà été menées pour promouvoir cette filière locale des métiers d'art. Sur le territoire d'industrie, il existe notamment à Nontron, un pôle structurant en matière de métiers d'art : le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin mène également depuis vingt ans des actions en faveur du soutien et du développement de la filière des métiers d'art en accompagnant les professionnels présents sur le territoire d'industrie, et tout particulièrement la filière forêt bois. La filière cuir se structure depuis quelques années autour du Cluster ResoCUIR. Les villes de Saint-Junien et de Saint-Yrieix (87) investissent respectivement dans les filières cuir et porcelaine.

Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment en matière de visibilité de ces filières, d'accompagnement des professionnels dans la création et le développement de leur activité, la stimulation des échanges entre professionnels (inter-filière et intra-filière), la recherche, l'innovation,... autant d'approches propices au développement économique du territoire d'industrie (accueil de nouveaux professionnels / de personnes en reconversion, revitalisation des communes, tourisme, renforcement de l'offre « métiers d'art »...).

L'enjeu aujourd'hui est de développer une réelle stratégie en faveur du secteur économique des métiers d'art et des savoir-faire en faisant travailler en synergie les acteurs autour d'un projet commun et partagé.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial.

Ambition 1 : Faciliter le recrutement

Les acteurs du territoire d'industrie souhaitent travailler sur l'attractivité territoriale dans une perspective de recrutement. Une telle démarche suppose une identification des besoins et atouts du territoire pour mettre en avant ses dynamiques et opportunités. Elle implique une

mise en lien / réseau, non seulement des entreprises mais aussi des institutions œuvrant dans le développement économique et plus largement le développement local, une agrégation d'informations pour davantage d'efficacité et de visibilité. Dans ce cadre, le chantier du haut débit est prioritaire, de même qu'un travail sur la recherche de nouvelles solutions pour le transport des personnes et des marchandises.

Les acteurs du territoire d'industrie désirent également valoriser les entreprises et les métiers auprès de potentielles recrues du territoire. A cette fin, ils privilégient plusieurs axes de travail : renforcement des liens milieu scolaire / acteurs de la formation professionnelle / entreprises, innovation pour découvrir autrement le tissu économique local et les métiers, accompagnement des besoins de formation.

Ambition 2 : Relever le défi de l'innovation

Les acteurs du territoire d'industrie souhaitent encourager le développement de lieux hybrides d'interconnexion entreprises / enseignement / recherche / voire grand public, la création d'un réseau local de soutien à l'innovation, la mise en place de formations adaptées aux enjeux locaux, l'exploration et la valorisation durable des gisements locaux.

Ambition 3 : Conforter les 5 filières spécifiques du territoire

Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

1. Recrutement

Sur le volet de l'attractivité territoriale, les unités départementales 23 et 87 de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine travaillent au lancement d'une campagne de communication avec la start-up LAOU (repérage de compétences dites « matures » sur les métropoles), en lien étroit avec Pôle emploi. Le territoire est en partie concerné par cette initiative de promotion économique à visée opérationnelle (mise en relation d'entreprises recruteuses et de candidats de toute la France).

Sur le volet relatif à la valorisation des entreprises et des métiers, des manifestations locales autour des métiers et de l'emploi existent sur le territoire d'industrie. À titre d'exemple, peuvent être cités le forum de l'emploi et des métiers sur le territoire intercommunal Périgord Limousin et du Périgord Ribéracois (24), la Cité des Métiers éphémère à St-Junien et St-Yrieix-la-Perche (87) (tenue de plusieurs éditions). Ces manifestations ont permis la mise en relation entre entreprises locales et jeunes, demandeurs d'emplois, salariés en reconversion dans un autre secteur d'activités ou nouveau métier.

Par ailleurs, sur le territoire d'industrie, un CLEE (Comité Local École-Entreprise) existe sur le Ribéracois (24) et un autre vient d'être créé à l'échelle de 4 Communautés de Communes du nord-est de la Dordogne. Ils ont entre autres pour objectifs de développer une meilleure connaissance réciproque entre les responsables d'établissements scolaires et d'entreprises d'un même territoire ainsi que de construire une meilleure compréhension de la relation entre formation et emploi, et des perspectives d'évolution.

2. Innovation

Les CLEE renouvellent la relation entre l'éducation nationale et le monde économique. Comme mentionné ci-dessus, deux sont présents sur le territoire d'industrie.

3. Accompagnement et structuration des 5 filières spécifiques du territoire d'industrie

Filière forêt bois

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, des actions en matière de sylviculture, de sensibilisation à la gestion et de formation aux enjeux environnementaux sont organisées pour répondre à certains des enjeux identifiés.

Sur la filière « châtaignier », le Parc accompagne, depuis sa création, les professionnels. Des projets d'échanges avec des établissements scolaires, salons grand public, réponse collective à des commandes publiques et rencontres techniques ont ainsi vu le jour. Le Parc anime aujourd'hui un cluster « châtaignier ».

Filière papier carton

Dans le cadre de l'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) Ouest Limousin (rayon de 30 kms autour de St-Junien hors Limoges), un important travail d'enquêtes auprès des entreprises et des institutions a été mené dans le secteur du papier carton. La création du premier GEIQ Papier Carton Emballages de France en 2017 s'inscrit dans les travaux conduits par les acteurs de l'ADECT.

La branche « papier carton » a commencé à se déployer sur le territoire autour de St-Junien avec par exemple l'organisation d'une paper week avec quelques entreprises locales. Un lien peut également être fait avec Atlanpack, le cluster Graphic et Packaging présent sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Tous ces acteurs se connaissent et ont déjà développé des partenariats ensemble. Le contexte est donc favorable à un travail de structuration de la filière.

Filière cuir

A sa création en 2017, le cluster ResoCUIR a pu capitaliser sur des actions existantes, qu'il a reprises au sein de ses missions (organisation des Portes du Cuir, portage et suite du PER - Pôle d'Excellence Rurale - de la filière cuir). Il développe des actions en matière d'accompagnement des entreprises de la filière, de développement de la formation, de connexion entre les différents acteurs de la filière et de communication grand public.

Filière agricole et agroalimentaire

Un cluster dédié au secteur agri agroalimentaire en Dordogne-Périgord a vu le jour.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin soutient les entreprises, notamment par la marque Valeurs Parc et par son Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à relocaliser les approvisionnements de la restauration collective.

Filière savoir-faire et métiers d'art

Des actions sont menées en faveur de la structuration et du développement de la filière « métiers d'art », que ce soit par le Parc naturel régional Périgord-Limousin et par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA) de Nontron et du Périgord-Limousin.

Les professionnels des métiers d'art du territoire d'industrie sont essentiellement des petites entreprises qui peinent à concilier les nombreuses dimensions de leur activité : la création, la production, la commercialisation et la communication, et par conséquent à trouver des débouchés et à vivre de leurs productions.

Aussi, le Parc (en partenariat avec le PEMA) accompagne ces professionnels dans leurs démarches de communication vers le grand public : édition de guides de l'offre « Métiers

d'art », réalisation d'une vidéo de promotion « Périgord-Limousin, terre de métiers d'art », proposition de 2011 à 2016 d'une expérimentation (le prêt de créations « Métiers d'art » au grand public) appelée « Faut le voir chez soi ! » ainsi qu'en organisant des animations annuelles dédiées à la découverte des métiers d'art (visite d'ateliers, stage d'initiations...).

Par ces actions, le Parc agit sur l'économie de proximité en offrant aux professionnels une visibilité de leur activité propice au développement de marchés. La promotion est réalisée également à l'attention des touristes.

Le PEMA est un outil structurant pour la filière des métiers d'art :

- animation du réseau des professionnels des métiers d'art ;
- promotion des ateliers via l'organisation d'expositions (Nontron, Paris...) et l'édition de documents de communication ;
- commercialisation des créations à la Boutique Métiers d'Art de Nontron et organisation d'un salon d'envergure régionale, Rue des Métiers d'Art ;
- animation de partenariats avec les divers acteurs du secteur professionnel des métiers d'art et du design : Ateliers d'Art de France, Institut National des Métiers d'Art... ;
- organisation de résidences « design et métiers d'art ».

Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de

R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filères ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **Pays et les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Ils définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Les **intercommunalités** désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Les autres partenaires.... (engagement(s) à préciser pour chacun)

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Cette instance est présidée par les deux Présidents de Pays et animés par les chefs de projets Pays. Elle est composée d'un binôme élu - industriel par EPCI, de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région, des chambres

consulaires de chaque département (Dordogne et Haute-Vienne) ainsi que du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;

- des **Présidents de Pays et des** binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel **par EPCI**, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
 - o Pour la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (association) – Daniel FAUCHER, Président,
 - o Pour le Pays Périgord Vert (association) – Colette LANGLADE, Présidente,
 - o Pour la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne (EPCI) – Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président et **industriel en cours de désignation**,
 - o Pour la Communauté de Communes Dronne et Belle (EPCI) – Claude MARTINOT, Vice-Président et Régis BRAUN, Fybots,
 - o Pour la Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord (EPCI) – Bruno LAMONERIE, Président et Floris BAKKER, Domaine d'Essendiéras,
 - o Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye (EPCI) – Jean-Jacques GENDREAU, Vice-Président et Julien SERRE, Serre Traitement Services,
 - o Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix (EPCI) – Daniel BOISSERIE, Président et Thierry ROUSSEAU, Arédiennne de Clôtures,
 - o Pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (EPCI) – Patrice FAVARD, Vice-Président et Didier LACHAUD, Transport Lachaud,
 - o Pour la Communauté de Communes du Périgord Limousin (EPCI) – Jean-Louis FAYE, Vice-Président et Grégory SAERENS, Groupe Vigier,
 - o Pour la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (EPCI) – Gérard SAVOYE, Vice-Président et Laurent DURAY, Lim Group,
 - o Pour la Communauté de Communes du Val de Vienne (EPCI) – Serge MEYER, Vice-Président et Jérôme BARBIER, Proximit,
 - o Pour la Communauté de Communes Ouest Limousin (EPCI) – Christophe GEROUARD, Président et Giovanni ZAMPERO, Ceritherm,
 - o Pour la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus (EPCI) – Emmanuel DEXET, Vice-Président et **industriel en cours de désignation**,
 - o Pour la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (EPCI) – Pierre ALLARD, Vice-Président et René CLAVAUD, Pépinière d'entreprises POL Avenir,
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
 - o Pour la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (association) – Isabelle DUMAS, Directrice,
 - o Pour le Pays Périgord Vert (association) – Anne LEBOUCHER, Directrice
- une équipe projet qui doit être composée des référents **des Pays**, des intercommunalités et des autres partenaires.

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre **les services des Pays**, les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

Action 1 : Equipement et installation du modèle économique d'une ressourcerie de matériaux du BTP (24) / Innovation (valorisation de gisements locaux)

Ce projet a vocation à faire de l'économie circulaire une réalité dans le domaine des matériaux de construction en partenariat avec les professionnels du BTP et à ouvrir la possibilité du réemploi à tous avec une boutique à Brantôme en Périgord (24).

Action 2 : Création de deux unités de méthanisation agricole (16 et 24) - Etude pour la prospection d'autres débouchés locaux du biogaz / Innovation (valorisation de gisements locaux)

L'objectif de ce projet interdépartemental concernant la Dordogne et la Charente est de créer deux stations de méthanisation valorisant le couvert végétal inter-cultures des adhérents de la SCAR (Société Coopérative Agricole Ribéracoise), en produisant un biogaz local.

Action 3 : Poursuite de la structuration de la filière châtaignier / Filières spécifiques du territoire (forêt bois)

- 3.1 Animation du cluster « châtaignier »
- 3.2 Création d'un atelier partagé, équipé en infrastructures spécifiques, pour les artisans de la filière locale "châtaignier"
- 3.3 Mise en place de points de formation spécialisée, en lien avec le cluster "châtaignier"

Action 4 : Programme d'actions spécifiques à l'agriculture haut-viennoise / Filières spécifiques du territoire (agricole et agroalimentaire)

Ce programme comprend la réalisation de 4 études : mise en place d'une conserverie de produits locaux d'origine végétale, développement ou redéveloppement de filières locales (châtaignes, céréales panifiables), mise en place d'une mini-laiterie, création d'un atelier mobile d'abattage de volailles.

Action 5 : Construction d'une usine de transformation fromagère (24) / Filières spécifiques du territoire (agricole et agroalimentaire)

Le projet de l'entreprise « Le Chêne Vert » (transformation laitière) porte sur la création d'une nouvelle unité, avec changement de localisation.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de **XXX**.

Fait à **XXX** le **XX XX** 2019, en **X** exemplaires

Annexes :

- Tableau des actions

